CONVENTION NATIONALE.

ADRESSE

D'UNE SOCIÉTÉ ALLEMANDE

A LA CONVENTION NATIONALE,

Précédée de la Lettre d'envoi du citoyen François [de Neufchâteau].

Lues à la Séance du 16 novembre 1792, l'an 1er. de la République ;

Imprimées, et envoyées aux 83 Départemens par ordre de la Convention Nationale.

Le 8 novembre 1792, l'an premier de la République.

Citoyens-Représentans du Peuple,

Dans la nuit remarquable du 9 au 10 août dernier je communiquai à l'Assemblée Nationale une lettre d'une société allemande, écrite de Manheim. Cette lettre fut imprimée, & envoyée aux départemens par ordre de l'Assemblée. Aujourd'hui je reçois, des mêmes correspondans germaniques, une adresse nouvelle à la Convention nationale, datée du 28 septembre dernier, mais qui, par une erreur des postes, ne fait que de me parvenir. Malgré ce retard, je crois qu'il est intéressant de donner de la publicité à cette adresse, qui

exprime l'opinion des étrangers sur la révolution du 10 août. Ceux qui l'ont signée, demandent seulement que leurs noms ne soient pas connus : c'est un égard que l'Assemblée législative eut déjà pour eux, lorsqu'elle ordonna l'impression de leur première lettre. Je réclame en leur faveur cette précaution nécessaire, & je m'estime heureux de transmettre à la Convention nationale un témoignage aussi énergique du respect qu'elle imprime à l'Europe.

FRANÇOIS (de Neufchâteau), juge de paix du canton de Vicheray, district de Neufchâteau, département des Vosges.

Adresse de la Société allemande.

De Manheim, le 28 septembre 1792.

MESSIEURS,

Souffrez que ~~les mêmes~~ allemands, dont l'Assemblée Nationale a daigné accueillir l'hommage & les vœux dans la séance du 9 août, vous témoignent encore aujourd'hui leur intérêt, & vous fassent part de l'expression de leurs sentimens. Nous vous l'avouons : nous avions cru long-temps que Louis XVI vouloit sincèrement l'établissement de votre Constitution. Ses promesses réitérées de fidélité, ses proclamations, ses réponses aux députations, qui étoient la plupart consignées dans les papiers publics, nous avoient presque persuadés qu'il étoit de bonne foi ; mais depuis l'époque du 10 août, nous sommes désabusés. Toutes les machinations de la cour, qui sont maintenant dévoilées, nous ont ouvert les yeux. Sa correspondance & celle de la reine avec les chefs de Coblentz ; l'usage qu'il faisoit de la liste civile, pour entretenir les gardes-du-corps, les mousquetaires, les chevaux-légers & autres compagnies

armées qui font aujourd'hui la guerre à la France, & pour faire imprimer des pamphlets & des libelles contre l'Assemblée Nationale & tous les vrais amis de la liberté ; la perfidie & la corruption de ses ministres, & le renvoi de ceux qui marchoient franchement dans le sens de la Constitution, tout cela, messieurs, nous convainc qu'il étoit un traître. La Constitution le plaçoit sur le plus beau trône du monde, lui assuroit vingt-quatre millions de revenu pour sa dépense, lui donnoit un degré d'autorité suffisant, puisque, indépendamment de toutes les places, dans l'ordre civil & militaire, qu'il pouvoit donner à ses créatures, il pouvoit encore faire mouvoir une armée de deux cent mille hommes : & de qui tenoit-il tant de bienfaits ? D'une nation aimante & généreuse. Ne pouvoit-il donc pas être heureux ? Oui, sans doute, mais il a voulu être despote ; & le voilà précipité du faîte des grandeurs dans la classe des simples particuliers : heureux s'il sait, comme Denis de Syracuse, s'y procurer quelque ressource.

On dira, nous le savons, que la Nation française est ingrate, puisqu'elle lui doit la convocation des états-généraux, qui a été le premier échelon de la liberté. Louis XVI, en convoquant les états-généraux, a retiré la nation d'un abyme, & cela est une action estimable ; mais en détruisant ce qu'ils ont fait, il l'y a reprécipitée, & c'est une perfidie épouvantable. Que diroit-on d'un homme, en apparence compatissant, qui retireroit son semblable d'un précipice, & qui, après l'avoir élevé jusqu'à lui, l'y feroit tomber de nouveau ? Cet homme seroit un monstre. Nous approuvons donc, messieurs, le parti que vous venez de prendre, d'abolir la royauté en France. Méprisez les clameurs de ceux qui vous diront que la France est trop grande pour former une République, & que

f1

ce genre de gouvernement ne convient point aux Français. La République romaine étoit encore plus grande, puisque la Gaule n'étoit qu'une de ses provinces; & les Gaulois ont porté long-temps avec orgueil le nom de Citoyens romains.

Quel que soit le succès de votre démarche hardie, elle sera utile, en ce qu'elle sera une leçon pour tous les despotes de la terre. Elle leur apprendra que tous les peuples commencent à se réveiller à la liberté, & qu'il est enfin temps de les traiter avec douceur, & de les rendre heureux. Votre révolution est un orage qui gronde sur toute l'Europe. Il effraie, il épouvante les ames timides, il cause même des désordres partiels; mais ses ravages n'auront pas de suites. Bientôt l'air en sera plus pur. Il falloit cette convulsion de la politique, pour ramener les princes & les rois à l'état d'hommes.

Courage, messieurs, soyez fermes & inébranlables, vous tenez seuls maintenant le timon du vaisseau de l'état. Dirigez-le avec courage & prudence au milieu des tempêtes qui l'agitent, & ne souffrez jamais qu'aucun corsaire couronné vienne s'en emparer. Ne vous laissez point abattre par quelques revers. Les Romains perdirent la bataille de Cannes, & ils ne désespérèrent point de la République. Déployez une grande force militaire. Point de mesures partielles. Organisez en grand vos armées pendant cet hiver. Assurez votre liberté, & vous affranchirez tout le monde.

Permettez-nous de nous prosterner maintenant devant le génie sublime de la France.

A Niort, chez Jean-Baptiste Lefranc-Élies, Imprimeur du Département des deux Sèvres. 1792.